

CONTRAT DE LICENCE POUR LOGICIEL X-RITE COLORMUNKI

IMPORTANT – CECI EST UN CONTRAT LÉGAL ENTRE VOUS ET X-RITE, INCORPORATED.

LE CHARGEMENT OU L'UTILISATION DU LOGICIEL EMPORTE AUTOMATIQUEMENT RECONNAISSANCE DE VOTRE PART QUANT À LA LECTURE, LA COMPRÉHENSION ET L'ACCEPTATION DE SES TERMES. SI VOUS N'ACCEPTÉZ PAS LES TERMES ET LES CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE, X-RITE NE CONSENT PAS À VOUS CONCÉDER UNE LICENCE D'UTILISATION DU LOGICIEL ET VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À VOUS SERVIR DU LOGICIEL. DÉINSTALLEZ IMMÉDIATEMENT LE LOGICIEL SUR TOUS LES ORDINATEURS SUR LESQUELS IL A ÉTÉ INSTALLÉ ET, SI VOUS AVEZ ACHETÉ CE PRODUIT LOGICIEL, RETOURNEZ IMMÉDIATEMENT LE LOGICIEL ET LES ARTICLES JOINTS (Y COMPRIS LA DOCUMENTATION ÉCRITE, LES CLASSEURS OU AUTRE) À L'ENDROIT OU VOUS VOUS LES ÊTES PROCURÉS EN VUE D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT.

DÉFINITIONS

Dans le présent Contrat, le terme « **Logiciel** » fait référence au Logiciel X-Rite qui vous est fourni, y compris la documentation utilisateur associée (sous forme électronique, numérique ou imprimée). Le terme « **Vous** » ou « vous » fait référence à la société, à l'entité ou à l'individu qui acquiert la licence relative à l'utilisation du Logiciel dans le cadre du présent Contrat.

LICENCE POUR LOGICIEL

Concession. Sous réserve des termes et des conditions du présent Contrat, X-Rite Vous concède une licence limitée, non exclusive, d'utilisation du Logiciel, sous forme de code exécutable exclusivement, uniquement en rapport avec Vos propres activités commerciales et conformément aux termes et conditions stipulés dans le présent Contrat. Vous pouvez installer et utiliser le Logiciel sur tous les ordinateurs en Votre possession. Toute installation ou utilisation supplémentaire du Logiciel est interdite, sauf autorisation contraire stipulée par X-Rite dans un document écrit adressé à votre attention.

Copies. Vous êtes autorisé à faire une copie du Logiciel et de la documentation uniquement pour des besoins non productifs, de sauvegarde, d'archivage ou de tests, à condition que les avis de copyright et de propriété de X-Rite soient reproduits sur chaque copie. La copie que Vous réalisez reste la propriété de X-Rite. Vous n'êtes pas autorisé à copier la documentation écrite accompagnant le Logiciel et vous n'êtes pas autorisé à retirer les étiquettes ou avis de propriété du Logiciel ou de sa documentation.

Restrictions. Outre les autres restrictions stipulées dans le présent Contrat, Vous n'êtes pas autorisé à (a) utiliser, copier, modifier ou distribuer le Logiciel (électroniquement ou de toute autre manière) ou toute copie, adaptation, transcription ou partie fusionnée du Logiciel, sauf autorisation expresse dans le cadre de ce Contrat ; (b) utiliser le Logiciel au bénéfice de tiers dans un bureau commercial, de vente, de service ou toute entreprise similaire, sauf autorisation dans le cadre de ce Contrat ; (c) assembler à rebours, compiler à rebours ou décompiler le Logiciel ou examiner de toute autre manière le Logiciel à des fins d'ingénierie à rebours ; ou (d) distribuer tout numéro de série vous ayant été fourni par X-Rite, sauf dans le cadre du transfert permanent d'une copie unique du Logiciel, inscrite et entièrement fonctionnelle, à destination d'un nouveau propriétaire, conformément aux stipulations du présent Contrat.

Copies - Logiciel de Démonstration. Si le Logiciel est une version de démonstration d'un Logiciel X-Rite (« **Logiciel de Démonstration** »), vous êtes autorisé à copier et à distribuer des copies conformes du Logiciel de Démonstration, tel que vous l'avez reçu, uniquement à des fins de démonstration et d'évaluation, à condition que vous (i) publiez de façon évidente et appropriée sur chaque copie un avis de copyright et une exclusion de responsabilité ; (ii) gardiez intacts tous les avis faisant référence à ce Contrat et à l'absence de toute garantie ; (iii) distribuiez le programme d'installation du Logiciel de Démonstration en totalité avec tous les fichiers de support et de documentation ; et (iv) donniez au bénéficiaire du Logiciel de Démonstration une copie du présent Contrat.

Conversion du Logiciel de Démonstration. Si le Logiciel est un Logiciel de Démonstration, Vous pouvez alors, en contactant X-Rite et en vous acquittant d'une redevance, obtenir un numéro de série et une autorisation pour convertir le Logiciel de Démonstration en une version inscrite et entièrement fonctionnelle. La conversion du Logiciel de Démonstration d'une toute autre manière constitue une violation des termes du présent Contrat. Des licences supplémentaires devront être obtenues auprès de X-Rite pour permettre à des utilisateurs simultanés supplémentaires d'utiliser la version inscrite et entièrement fonctionnelle du Logiciel.

Propriété. X-Rite réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément concédés dans le cadre du présent Contrat. Vous reconnaissez que la licence concédée dans le cadre du présent Contrat ne Vous transfère aucun droit de propriété en rapport avec le Logiciel.

Audit. X-Rite se réserve le droit, à tout moment, d'auditer Votre utilisation du Logiciel pour vérifier votre adhésion aux termes du présent Contrat. Si l'audit est réalisé dans Vos locaux, X-Rite vous en notifiera par écrit au moins dix (10) jours à l'avance ; et un tel audit sera conduit aux heures ouvrées de Votre société.

Désactivation de périphériques. VOUS RECONNAISSEZ QUE LE LOGICIEL PEUT CONTENIR DES PROCÉDURES LOGICIELLES OU D'AUTRES MÉCANISMES QUI METTENT EN OEUVRE LES RESTRICTIONS D'UTILISATION EN VIGUEUR ET QUI PEUVENT DÉSACTIVER LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL ET EMPÊCHER AU LOGICIEL D'ACCÉDER À DES DONNÉES À LA FIN DE LA PÉRIODE D'ÉVALUATION, LE CAS ÉCHÉANT, OU EN CAS DE VIOLATION DES TERMES DU PRÉSENT CONTRAT.

MISES À NIVEAU

Si le Logiciel est une mise à niveau d'un produit X-Rite, Vous pouvez alors uniquement utiliser ce produit mis à niveau conformément avec les termes du présent Contrat. Si le Logiciel est une mise à niveau d'un composant d'un package de Logiciels pour lesquels une licence unique Vous a été concédée, le Logiciel ne peut alors être utilisé et transféré que dans le cadre de ce package et ne peut pas être dissocié pour une utilisation sur plusieurs ordinateurs. Vous n'êtes pas autorisé à louer, à prêter ou à transférer de toute autre manière le produit d'origine non mis à niveau à un autre utilisateur, sauf dans le cadre d'un transfert à titre permanent (tel que prévu dans la section « Transfert ») du Logiciel.

UTILISATION DES PROFILS

Définition. Dans le cadre du présent Contrat, le terme « **Profil** » fait référence aux données stockées dans des tables de conversion pour caractériser divers périphériques d'entrée, d'affichage et de sortie. Les profils sont utilisés à des fins de transformation entre des mesures colorimétriques bien définies et pour la caractérisation et le calibrage de périphériques.

Général. Si le Logiciel crée des Profils, la licence relative à l'utilisation du Logiciel devra alors inclure une licence non exclusive relative à l'utilisation des Profils, soumise aux restrictions supplémentaires ci-dessous.

Restrictions.

(a) Vous êtes autorisé à utiliser chaque Profil uniquement pour le périphérique d'affichage, d'entrée ou de sortie spécifique qui vous appartient et pour lequel il a été créé ;

(b) Un Profil peut être partagé avec des tiers à des fins d'épreuve, à condition que le Profil (i) soit incorporé à une image ou une publication ou (ii) soit envoyé à un prestataire de service avec une image ou une publication dans le but d'une utilisation exclusive avec cette image ou cette publication ;

(c) Vous pouvez fournir un Profil à un tiers, à des fins d'utilisation personnelle par ce tiers, uniquement sur un périphérique d'affichage, d'entrée ou de sortie spécifique appartenant à ce tiers, et pour lequel le Profil a été créé dans le cadre d'un service commercial de caractérisation que Vous avez fourni à ce tiers. Il est spécifié que vous ne pouvez pas fournir de Profil à un tiers en vue d'une distribution avec le périphérique d'affichage, d'entrée ou de sortie de ce tiers.

(d) Sauf autorisation expresse dans le cadre du présent Contrat, Vous n'êtes pas autorisé, Vous-même ou par le biais de toute autre personne, à (i) vendre, donner en licence, donner en sous licence, louer, prêter, céder, donner accès ou transférer à un tiers, à titre onéreux ou gratuitement, un Profil ; (ii) autoriser un tiers à utiliser un Profil ; ou (iii) distribuer un Profil à un tiers de quelque manière que ce soit et sur n'importe quel support, par le biais de réseaux, de forums électroniques, de sites Web ou autre. X-Rite peut autoriser certains droits de distribution dans le cadre d'un autre contrat écrit de distribution.

LOGICIEL FONCTIONNANT SOUS PLUSIEURS ENVIRONNEMENTS

Si le Logiciel contient, ou que Vous recevez lors de l'acquisition du Logiciel contenu dans ce package, deux versions ou plus du Logiciel pour différents environnements d'exploitation (p. ex., Macintosh® et Windows®), deux versions ou plus du Logiciel dans des langues différentes, le même Logiciel sur deux supports ou plus (p. ex., sur disquettes et sur CD-ROM) et/ou Vous recevez, de quelque manière que ce soit, deux copies ou plus du Logiciel, alors le nombre total d'utilisateurs simultanés de toutes les versions du Logiciel ne saurait excéder le nombre d'utilisateurs simultanés autorisé dans le cadre de la licence. Vous n'êtes pas autorisé à louer, à prêter, à donner en sous licence ou à transférer des versions ou des copies du Logiciel que Vous n'utilisez pas ou le Logiciel contenu sur un support non utilisé, sauf dans le cadre du transfert permanent du Logiciel et de toute la documentation, décrit ci-après.

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve vous ayez reçu le Logiciel directement de X-Rite, X-Rite garantit, en Votre faveur, que le Logiciel (à l'exception du Logiciel de Démonstration) fonctionnera, de façon substantielle, en conformité avec sa documentation pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de sa réception. La seule responsabilité de X-Rite envers Vous, et Votre seul recours en cas de violation de cette garantie, consiste à corriger ou à remplacer, gratuitement, tout dysfonctionnement dont X-Rite aura été notifié au cours de la période de garantie et suite auquel Vous aurez renvoyé le Logiciel à X-Rite avec une copie de Votre reçu. Cette garantie limitée dépend expressément de Votre adhésion aux procédures de fonctionnement stipulées dans la documentation du Logiciel. X-Rite ne sera pas tenue de corriger, d'éliminer ou de résoudre de quelque manière que ce soit tout dysfonctionnement ou défaut du Logiciel s'il est déterminé que Vous avez modifié, employé abusivement ou endommagé le Logiciel. En dehors des États-Unis, ces recours ne sont pas disponibles sans une preuve d'achat provenant d'une source autorisée.

TOUS LES LOGICIELS DE DÉMONSTRATION SONT FOURNIS « TELS QUELS », SANS AUCUNE GARANTIE.

EXCLUSION

À L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITÉE CI-DESSUS, X-RITE EXCLUT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE PROPRIÉTÉ ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, RELATIVEMENT AU LOGICIEL, À LA DOCUMENTATION ASSOCIÉE ET À TOUT MATÉRIEL JOINT.

ABSENCE DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS

EN AUCUN CAS X-RITE OU SES FOURNISSEURS NE POURRONT ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DE TOUT DOMMAGE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (Y COMPRIS, MAIS DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, TOUT DOMMAGE SPÉCIAL, ACCESSOIRE ET INDIRECT POUR TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES, INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, PERTE D'INFORMATIONS COMMERCIALES OU TOUTE AUTRE PERTE PÉCUNIAIRE), RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, MÊME SI X-RITE A ÉTÉ PRÉVENUE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE X-RITE AU TITRE DE TOUTE STIPULATION DU PRÉSENT CONTRAT NE SAURAIT EXCÉDER LE MONTANT QUE VOUS AVEZ EFFECTIVEMENT PAYÉ POUR LE LOGICIEL. CERTAINS PAYS OU CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, DE SORTE QUE CETTE LIMITATION PEUT NE PAS VOUS ÊTRE APPLICABLE.

TRANSFERT/LIMITATIONS

Vous devez conserver le présent Contrat car celui-ci constitue la preuve de la licence vous autorisant à exercer les droits qui y sont stipulés. Vous êtes autorisé à transférer le Logiciel et la documentation écrite qui l'accompagne à titre permanent, à condition que Vous n'en conserviez aucun exemplaire et que le bénéficiaire accepte les termes du présent Contrat de licence. Si le Logiciel constitue une mise à jour ou a fait l'objet d'une mise à jour, tout transfert doit inclure la mise à jour la plus récente et toutes les versions antérieures. La garantie et les autres droits aux services ne sont pas transférables. Le bénéficiaire n'est pas en droit de demander ces actions à X-Rite ou aux centres de réparation désignés par X-Rite.

Vous pouvez facturer une redevance pour l'acte de transfert d'une copie et pouvez, à votre discrétion, offrir une protection de garantie en échange d'une redevance, mais uniquement avec l'autorisation écrite expresse de X-Rite. Vous n'êtes pas autorisé à imposer au bénéficiaire d'autres restrictions quant à l'exercice des droits octroyés par le présent Contrat.

CONTRAT COMPLET

Ce Contrat contient l'intégralité du contrat entre Vous et X-Rite concernant le Logiciel, et remplace tous les contrats et accords précédents, oraux ou écrits, en rapport avec ce logiciel.

DROITS RESTREINTS DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN.

Le Logiciel et la documentation sont fournis avec des DROITS RESTREINTS. L'utilisation, la duplication ou la divulgation par le Gouvernement américain est sujette aux restrictions stipulées dans les sous-paragraphes (c)(1) et (ii) de la clause Rights in Technical Data and Computer Software, DFARS 252.227-7013 ou dans les sous-paragraphes (c)(1) et (2), Commercial Computer Software – Restricted Rights, 48 CFR 52.227-19, le cas échéant.

Si vous avez acheté ce produit aux États-Unis, le présent Contrat est alors régi par les lois de l'État du Michigan.

Si vous avez des questions concernant le présent Contrat, contactez :

X-Rite, Incorporated - 4300 44th Street, S.E. – Grand Rapids, MI 49512 (États-Unis) - Téléphone (616) 803-2100 - Fax (616) 803-2513